



CADRE DE FONCTIONNEMENT 2026

Sélection CASEUS est le concours de reconnaissance et de valorisation de l'excellence des fromages du Québec. Il vise à promouvoir le savoir-faire des fromagers québécois et l'excellence de leurs fromages.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Fournir un soutien aux entreprises de transformation fromagère du Québec :
 - En leur offrant une tribune promotionnelle qui permet à leurs produits de se distinguer auprès des distributeurs et des consommateurs;
 - En stimulant l'amélioration continue de la qualité de leurs produits.
- Devenir une référence pour les consommateurs en matière d'excellence des fromages québécois disponibles sur les marchés :
 - En mettant en évidence les meilleurs fromages du Québec;
 - En différenciant, par un logo distinctif, les gagnants de chaque catégorie.

CADRE DE FONCTIONNEMENT

- SÉLECTION CASEUS est un concours qui se veut inclusif et, à ce titre, permet à tous les fromagers québécois, peu importe la taille de leur entreprise, d'inscrire leurs fromages, qu'ils soient fabriqués à partir de lait de vache, de chèvre, de brebis ou d'un autre type de lait.
- Il s'agit d'une marque de commerce officielle inscrite à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada en 2001.

COMITÉ DIRECTEUR

- Le comité directeur est présidé par le directeur de la Direction de l'aménagement et la mise en valeur du territoire (DAMVT) du MAPAQ, ou son représentant, et est composé de :
 - la Direction de l'aménagement et la mise en valeur du territoire (DAMVT) du MAPAQ, qui assume la coordination du concours et l'organisation des rencontres du comité directeur et du comité consultatif;
 - la Direction des communications (DC) du MAPAQ, qui soutient les activités de CASEUS par des activités de communication et de promotion en plus de faire les liens avec les partenaires financiers;
 - l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ), qui assume l'organisation du jugement du concours.
- Le comité directeur se réunit au besoin entre janvier et novembre.



CADRE DE FONCTIONNEMENT 2026

COMITÉ CONSULTATIF

- Le comité consultatif est présidé par la sous-ministre adjointe au développement durable, territorial et sectoriel. Ce comité a pour mission de recommander au MAPAQ et à l'ITAQ les actions à entreprendre pour assurer la réalisation du concours. Le comité consultatif conseille le MAPAQ et l'ITAQ notamment sur les orientations stratégiques, les règlements du concours et les axes de promotion auprès du secteur et du grand public. Ces documents sont préparés par le comité directeur.
- Pour l'édition 2026, le comité consultatif est composé de représentants des organisations suivantes :
 - Aliments du Québec;
 - Association des fromagers artisans du Québec (AFAQ);
 - Centre d'expertise fromagère du Québec (CEFQ);
 - Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ);
 - Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ);
 - La Financière agricole du Québec (FADQ);
 - Les Producteurs de lait du Québec (PLQ);
 - MAPAQ, Direction des communications (DC);
 - MAPAQ, Direction de l'aménagement et la mise en valeur du territoire (DAMVT);
 - MAPAQ, sous-ministre adjointe au développement durable, territorial et sectoriel;
 - MAPAQ, Direction du développement stratégique de la transformation alimentaire (DDSTA);
 - Syndicat des producteurs de chèvres du Québec;
 - IGA;
 - Metro;
 - Provigo.
- En vue de garantir la neutralité du comité et d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, les membres du comité consultatif ne doivent pas avoir de lien direct avec une entreprise qui participe au concours pour l'année en cours.
- Le comité consultatif est consulté une fois par année, soit en mars, avant le lancement de la nouvelle édition du concours, afin de faire le bilan et de donner les orientations pour la prochaine année.



CADRE DE FONCTIONNEMENT 2026

RÔLE DU MAPAQ

- Le MAPAQ assume la responsabilité générale du concours, par le biais du Sous-ministériat au développement durable, territorial et sectoriel. Il veille à sa gestion, à sa coordination et à sa réalisation annuelle, avec le soutien d'un comité directeur et d'un comité consultatif.
- Plus spécifiquement, il est responsable de :
 - Convoquer les rencontres du comité directeur et du comité consultatif;
 - Produire le plan de communication et le bilan annuel;
 - Mettre en œuvre le plan de communication;
 - Organiser le gala, incluant la production des prix, les invitations et l'organisation de la soirée de dégustation;
 - Solliciter les partenaires et assurer le suivi des conventions d'aide financière ainsi que leur application.

RÔLE DE L'ITAQ

- L'ITAQ assure l'organisation du jugement du concours.
- Plus spécifiquement, il est responsable de :
 - Gérer l'inscription des fromages (accompagnement des fromageries, vérification des catégories d'inscriptions, vérification de la conformité réglementaire et facturation des droits d'inscription);
 - Fournir et préparer l'environnement informatique nécessaire à la collecte et le traitement de données du concours;
 - Réceptionner et entreposer les fromages;
 - Recruter et former des volontaires (ITAQ) pour la tenue du concours;
 - Sélectionner les juges;
 - Assurer la logistique des évaluations sensorielles;
 - Traiter les données et transmettre les rapports au MAPAQ;
 - Créer des fiches individualisées de résultats par fromage et les envoyer aux fromageries;
 - Participation à la promotion du concours.

RÔLE COMMUN

- Le MAPAQ et l'ITAQ sont responsables conjointement de :
 - L'approbation des règlements.



CADRE DE FONCTIONNEMENT 2026

RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES

- Le MAPAQ assume les dépenses de promotions et d'organisation du gala à même ses fonds propres et ceux des partenaires financiers.
- L'ITAQ assume les dépenses relatives à l'évaluation sensorielle des fromages. Pour ce faire, elle perçoit les frais d'inscription des fromagers.